

méritoire de réduire le plus possible les désagréments inséparables d'un déplacement. Au retour, malgré l'heure tardive, près de 800 personnes ont fait la communion d'action de grâces à N.-D. du Bon-Secours.

Montréal — Fraternité Sainte-Elisabeth

C'EST le Rév. P. Gardien qui du 24 au 31 a prêché les exercices de notre retraite annuelle et de la visite. Il s'est appliqué à nous faire apprécier et aimer davantage la vie séraphique, c'est-à-dire la règle du Tiers-Ordre. Dans ce but il nous a fait contempler cette vie pratiquée dans les Saints et Saintes de l'Ordre, particulièrement dans sainte Angèle de Foligno, sainte Rose de Viterbe, sainte Marguerite de Cortone, sainte Angèle de Mérici. Ces Saintes nous enseignent l'humilité, la charité fraternelle et la bienveillance envers tous. Ce sont les résolutions que nous avons prises avec celle de pratiquer l'exercice de la sainte présence de Dieu.

La retraite s'est terminée par une communion générale de réparation pour la Fraternité depuis sa fondation. A la clôture il y eut rénovation de nos engagements de profession et consécration à Marie. Une cérémonie de 15 professions fut vraiment belle et impressionnante. La visite semble s'être faite plus exactement que de coutume. *Secrétaire*

Le Tiers-Ordre à Lévis

DANS le cours de mai dernier, les Tertiaires de Notre-Dame de Lévis recevaient le R. P. Joachim-Joseph, du couvent de Québec, qui venait leur prêcher un triduum à l'occasion de la visite annuelle.

Le R. P. Justin, O. F. M., accompagnait le P. Joachim-Joseph.

Ces saints exercices ont été suivis non seulement par les Tertiaires mais aussi par un grand nombre de paroissiens de Lévis. Tous ont écouté avec attention et respect la parole divine. La bonne semence jetée dans la terre lévisienne n'a pas été lente à produire, car notre ville compte maintenant deux Fraternités du Tiers-Ordre, fortement empreintes de l'esprit de leur règle. Au cours des exercices de ce triduum, le R. P. Joachim-Joseph a entretenu ses auditeurs des immenses avantages que l'on retire du Tiers-Ordre.

Outre les nombreuses indulgences plénières et partielles accordées par les SS. Pontifes, le Tiers-Ordre procure aux enfants de saint François qui en observent les règles avec ferveur bien des grâces spéciales que Notre-Seigneur promet à ce saint fondateur d'accorder à ses enfants, et les fait participer à toutes les messes, prières, offices, jeûnes, veilles, pénitences, et autres bonnes œuvres qui se font dans les trois Ordres.

Il sera
fessions e
1903, visit
fessions ;
profession
30 professi
50 profess
et 41 profi
prises d'h
Les Fra
ses et 75
hommes.
Puisse l
du monde

Les Te

LE 31 m
Tertia
Cap de la
Partis d
vèrent ver
d'une tem
En arriv
le R. P. T
Vierge, la
Messe b
De retou
Calvaire p
M. I., qui
Dans P
Tourangea
La céri
groupe de
Saint-Roc
Ce fut le
nie et pron
groupe bé
cateur s'ap
bénir repré
mieux les
caractéristi